

Plan d'action de l'Union africaine sur l'albinisme (2021-2031)

EN UN COUP D'ŒIL

Le Plan d'action pour mettre fin aux attaques et autres violations des droits de l'homme visant les personnes atteintes d'albinisme en Afrique (2021-2031) est un plan décennal qui fait partie des efforts de l'Union africaine pour mettre en œuvre son Architecture africaine sur le handicap, y compris le Protocole africain sur le handicap de l'UA.

CONTENU DU « RAP »

- **4 PILIERS**
- **22 RÉSULTATS STRATÉGIQUES**
- **67 ACTIONS PRIORITAIRES**

MISE EN ŒUVRE



Un envoyé spécial sur l'albinisme sera nommé pour garantir la mise en œuvre du Plan.



Les entités responsables pour atteindre les objectifs du plan sont les États membres, les ministères, les organisations partenaires et d'autres parties prenantes.



Une approche de gestion axée sur les résultats pour promouvoir la participation des parties prenantes à la mise en œuvre du Plan et promouvoir la responsabilité au niveau national.



Les résultats stratégiques, les actions prioritaires, les entités responsables, les indicateurs et les mécanismes de collecte de données sont détaillés pour atteindre les mesures du Plan.

LE PLAN D'ACTION DE L'UNION AFRICAINE SUR L'ALBINISME EST UNE EXTENSION DU PLAN D'ACTION RÉGIONAL (2017-2021)

ADOPTION

Le Plan d'action de l'UA a été adopté en 2019 par le Conseil exécutif de l'Union africaine lors de sa 35e session ordinaire.

UN PROCESSUS INCLUSIF

La matrice de mise en œuvre du Plan de l'UA est informée par le Rapport du Plan d'Action Régional (2017-2021) et une consultation de 2 jours en novembre 2020 avec des organisations représentant les personnes atteintes d'albinisme, l'Union africaine, les institutions nationales des droits de l'homme et les Nations Unies.

PILIERS ET STRATÉGIQUES



01

Piliers

stratégie

Prévention

Plaidoyer & Lobbying

Résultats stratégiques

- 1.1 Améliorer de manière significative et généralisée la compréhension de l'albinisme en général par le biais de campagnes d'éducation publique et de sensibilisation
- 1.2 Renforcer globalement les capacités des organisations représentant les personnes atteintes d'albinisme
- 1.3 Éducation & Formation
- 1.4 Technologie
- 1.5 Capacité en matière de plaidoyer et de réseautage
- 1.6 Participation et Leadership
- 1.7 Données et Preuves
- 1.8 Participation et auto-représentation
- 1.9 Évaluation des besoins

02

Piliers

Stratégie

Protection

Législation, politique et pratiques efficaces

Résultats stratégiques

- 2.1 Lois et cadres politiques
- 2.2 Amélioration de la sécurité humaine
- 2.3 Renforcement des mécanismes de protection sociale
- 2.4 Accroissement de la mobilisation des ressources

03

Résultats stratégiques

Piliers **Responsabilité**
Stratégie **Amélioration de la justice pénale**



- 3.1 Promotion de l'accès équitable à la justice
- 3.2 Réintégration des réfugiés et des personnes déplacées internes atteintes d'albinisme
- 3.3 Soutien aux victimes/survivants
- 3.4 Surveillance, rapport et évaluation

04

Résultats stratégiques

Piliers **Égalité et non-discrimination**
Stratégie **Plan d'Action National sur l'Albinisme et d'autres mesures spécifiques en consultation avec les personnes atteintes d'albinisme**

- 4.1 Conseiller National sur la Non-Discrimination envers l'Albinisme
- 4.2 Accès à une éducation inclusive
- 4.3 Accès à des soins de santé adéquats
- 4.4 Accès à un travail décent (soit par l'emploi rémunéré, soit par l'auto-emploi)
- 4.5 Les personnes atteintes d'albinisme bénéficient de l'égalité devant la loi, du droit à la non-discrimination, à la protection égale et aux mêmes avantages de la loi, ainsi que de mesures positives.

SCANNEZ-MOI!



www.africaalbinismnetwork.org/fr/



